



• **Axa Assurance: No smoking**

L'interdiction de fumer va entrer en vigueur chez Axa Assurance Maroc à partir du 3 décembre 2007. Elle s'appliquera à l'ensemble du personnel de la compagnie et aux visiteurs de son siège casablancais. Une démarche progressive et participative a été privilégiée par Axa pour aboutir à l'interdiction définitive du tabac dans ses locaux.